

# 10<sup>ième</sup> Réunion des Partenaires du PFBC

Marché de l'information et salon du partenariat

Douala le 1<sup>er</sup> mars 2012



## PROGRAMME D'APPUI AUX FORÊTS COMMUNALES DU CAMEROUN (PAF2C)



*« Une expérience réussie de la gouvernance  
et de la gestion décentralisée des ressources naturelles  
dans le bassin du Congo »*

Par:

**Baudelaire KEMAJOU**

**Directeur du CTFC et Coordonnateur du PAF2C**

# PLAN DE L'EXPOSE

1. Présentation de l'ACFCAM
2. Présentation du PAF2C ( **Phase I** ) 2007 -2012
  - Objectif global
  - Les composantes
  - Les partenaires impliqués
  - Les résultats obtenus
3. Présentation du CTFC
4. Présentation du PAF2C (**Phase II**) 2013 -2017: lien Forêt communale – Aire protégée
  - Contexte et Enjeux
  - Objectif du programme
  - Contenu du programme
  - Montage institutionnel



# 1. Présentation de l'ACFCAM (Association des Communes Forestières du Cameroun)

En s'inspirant des opportunités offertes par :

- la loi forestière de 1994
- le processus de décentralisation en cours au Cameroun

**L'ACFCAM** : Association des communes forestières du Cameroun est créée en **2005**.

Cette association devait réunir les communes ayant des intérêts et des objectifs communs à savoir promouvoir la protection et la gestion durable des forêts communales du Cameroun.

En **2006**, le rapprochement de ces Maires avec la **FNCOFOR** de France va aboutir au montage d'un projet de coopération décentralisée et à la signature d'un protocole d'accord relatif à la création du **Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C)**

En **2012**, 85 communes sont adhérentes à l'ACFCAM (Voir la liste dans le CD)



## 2. Présentation du PAF2C ( Phase I ) 2007 -2012

**Le PAF2C** : Programme d'Appui aux Forêts Communale au Cameroun va par la suite recevoir les accords de financement : FFEM, GTZ-DED, MINFOF/PSFE, le FEICOM, et les Communes membres.

- **L'objectif global** de ce programme est d'améliorer la protection et la gestion des forêts du Cameroun en accompagnant le processus de décentralisation de l'Etat par le renforcement d'un réseau de forêts communales.

- **Les composantes** :

- 1- Appui institutionnel à la création des FC
- 2- Aménager et gérer durablement les FC
- 3- Valoriser les produits de la FC
- 4- Améliorer le niveau de vie des populations, Plan Développement Communaux
- 5- Limiter les Impacts environnementaux et lutte contre le changement climatique
- 6- Pérennité du CTFC et les Cellules de foresterie communale

- **Les partenaires impliqués dans la phase I**

MINFOF, MINEPDED, GIZ/ProPSFE, FFEM, FEICOM, FnCofor, PNDP et les communes membres

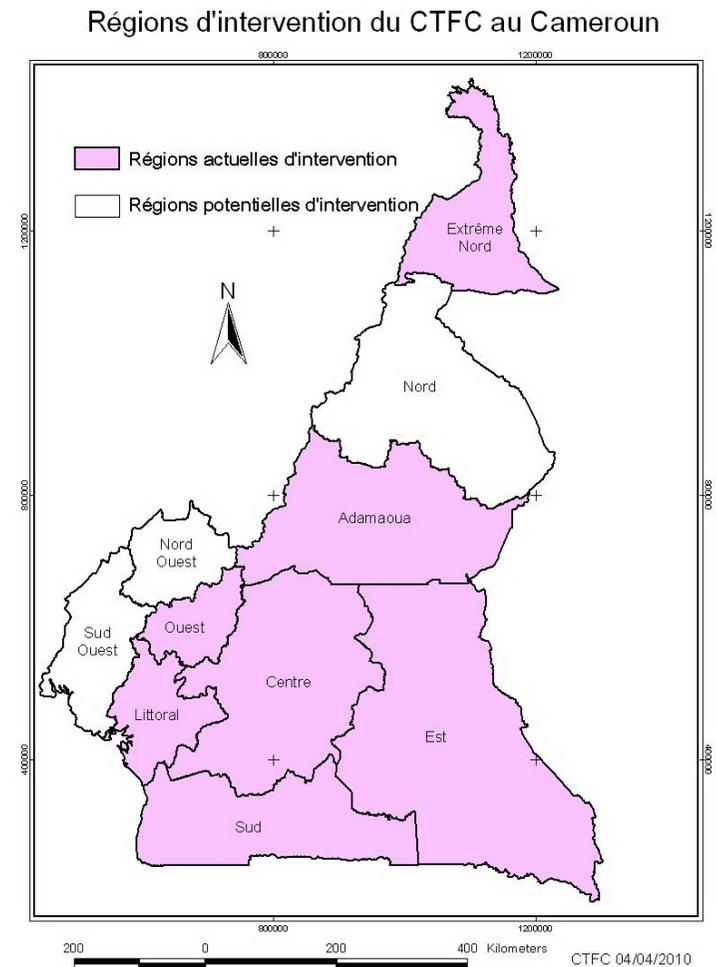
Compte tenu du caractère technique des activités de ce programme, L' ACFCAM va procéder par la suite, à la création d'un organe d'exécution de ce programme : le Centre Technique de la Forêt Communale (**CTFC**).



## 3. Présentation du CTFC et quelques résultats obtenus (Phase I)

### 3.1 Présentation du CTFC

- Une équipe composée d'une dizaine d'employés (10 cadres et 6 agents d'appui complétés par 2 Assistants Techniques/GIZ)
- Un bureau de coordination à Yaoundé
- Une antenne Centre/sud à Yaoundé
- Une antenne Est à Bertoua
- Un point Focal dans l'Extrême – Nord



## 3.2 Quelques résultats

### - Sur le plan institutionnel

- 85 communes sont adhérentes à l'ACFCAM
- De 6 forêts communales classées en 2008, nous sommes passés à 15 en 2011 soit environ 400 000 ha de forêts aménagées.
- 23 forêts communales sont en cours de classement soit environ 600 000 ha
- 47 forêts communales et Bois communaux créés par plantation ou en cours, soit environ 11 000 ha.
- Signature de nombreuses conventions de partenariat (MINFOF, FEICOM, MINEP).
- Participation aux rencontres internationales de promotion du PAF2C (Bénin, Burkina Faso, Gabon, France)
- Organisation à Yaoundé du 3 au 6 mai 2011 du tout 1er congrès en Afrique Centrale sur les forêts communales,
- 29 conventions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ont été passées entre le CTFC et les communes volontaires
- 16 communes ont créé ou initié la création des Cellules de foresterie communale
- Plusieurs sessions de formation ont été tenues à l'intention des élus, des techniciens et comptables communaux
- 17 communes ont accepté de se prêter au jeu de l'évaluation de la gestion de leurs ressources dont notamment l'utilisation de la RFA
- Participation aux appels à projet ( FAO/FLEGT, FGSC, UE, UICN...)



## - Sur le plan de la gestion forestière

- La mise en oeuvre de Plan d'aménagement forestiers et évaluation de partenariat établis anciennement avec des opérateurs économiques pour 4 communes (Dimako, Moloundou, Gari Gombo, Yokadouma) A cet effet, des nouvelles propositions sont faites concernant la contractualisation des prestations et des ventes de bois;
- Les procédures de classement sont lancées ou suivies dans 23 communes;
- A Bélabo, Diang, Doumé, Messaména et Messondo des opérations de lutte contre l'exploitation forestière illégale ont été conduites en collaboration avec les Maires;, Chefs de village, l'administration territoriale et les forces de l'ordre
- L'élaboration des plans d'aménagement ont été initiés avec la réalisation des inventaires d'aménagement et enquêtes socio économiques dans 7 communes dont les forêts viennent d'être classées
- Deux études de faisabilité ont été réalisées pour la création d'unités communales ou intercommunales de transformation de bois (Messondo, Moloundou, Gari gombo et Yokadouma)
- Installation d'une scierie à Dimako (partenariat commune/privés)
- Participation active de l'ACFCAM dans la révision de l'arrêté conjoint et de la loi forestière de 1994
- Appui à élaboration des EIE et appui des communes au suivi de la mise en oeuvre des PGE
- Installation de pépinières et conseil technique pour plantation d'enrichissement en forêt dégradée (Gari gombo, Dimako) plantation pour régénération forestière sur jachère abandonnées (Doumé) ou création de vergers forestiers (Nguibassal).
- Lancement des projets de reboisement (Extrême Nord, Nord, Ouest et Est) et promotion des foyers améliorés
- Distribution des plants à une dizaine de communes de l'Extrême Nord
- Appui aux communes ayant obtenues une subvention du MINFOF pour le suivi et la réalisation des plantations.

## - Sur le plan socio économique

- Développement d'un SIM régional de l'offre et de la demande des PFNL en vue de faciliter la commercialisation des produits
- 05 bassins de production des PFNL dans la région de l'EST créés et représentés par les points focaux dans chaque communes et qui travaille en collaboration avec les différentes associations et GICs.
- Elaboration et suivi de la mise en œuvre des 11 Plans de Développement Communal (PDC) en collaboration avec le PNDP
- Installation des centres de valorisation et de métiers bois
- 37 comités paysans forêt (CPF) créés autour des forêts communales, soit environ 300 personnes impliquées et une dizaine de module de formations dispensées notamment dans le domaine de la gestion forestière ; de la gestion administrative et c...
- Des actions de lutte contre le VIH-Sida sous la maîtrise d'ouvrage de 17 communes en collaboration avec la GIZ et le PGCSS

- **En matière de gouvernance**

- Dans le cadre d'un appui de la coopération canadienne des actions ont été menées en vue d'améliorer le cadre de gestion forestière communale à travers le renforcement des capacités des acteurs et l'implication soutenue des populations locales, puis à la contribution à la révision de la législation forestière au Cameroun
- Dans le cadre de la convention entre la FAO et l'ACFCAM, le CTFC travaille sur trois communes ( Dimako, Messondo et Yokadouma) sur les adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard des nouvelles exigences de contrôle de la légalité
- Création d'un site internet : [www.foretcommunale-cameroun.org](http://www.foretcommunale-cameroun.org), vitrine du programme.

**De tout ce qui précède, Les résultats de la phase I du PAF2C sont satisfaisants**

# Présentation du PAF2C (phase II)

Dans sa deuxième phase, le programme entend mener ses activités dans 20 Forêts Communales réparties sur l'ensemble des zones écologiques y compris autour des aires protégées:

- zone aride,
- Zone de savane sèche et humide,
- Zone de transition forêt-savane
- Zone de forêt dégradée

Dans le cadre de cette présentation nous nous limiterons aux forêts communales qui seront créées autour d'aires protégées.



## 4. lien forêt communale - Aire protégée

### 4.1 Contexte et enjeux

La dégradation continue du couvert forestier du Cameroun , cause majeure de réchauffement climatique et de perte de biodiversité, se poursuit inexorablement dans tous les territoires communaux.

Cette dégradation n'épargne pas les aires protégées (Parcs nationaux et Réserves) qui, faute de contrôle et de gestion concertée, deviennent des zones de non droit où se développent le braconnage, l'exploitation illégale, le pâturage et jusqu'aux défrichements.

La restauration de la biodiversité des forêts dans ces territoires communaux reste cependant un objectif réaliste si l'on saisit les opportunités nouvelles :

#### - **Mise en place d'un cadre institutionnel favorable**

Emergence progressive de la gouvernance des forêts par les collectivités territoriales se traduisant par :

- **l'inscription de la foresterie communale dans la Loi forestière de 1994** et les textes réglementaires,
- **l'organisation et le rayonnement politique de l'ACFCAM,**
- **la création de son agence d'exécution**, le CTFC – *Centre technique de la Forêt communale*,
- **les succès techniques enregistrés par le PAF2C** (*Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun*).



- **l'appui croissant apporté à la foresterie communale par les partenaires institutionnels** (dans le cadre du PSFE – *Programme sectoriel Forêts-Environnement*– par le MINFOF – Ministère des Forêts et de la faune – et le MINEPDED – Ministère de l'Environnement, de la protection de la Nature et du développement durable) et par des partenaires techniques et financiers, appui qui conforte l'appui initial de la FNCOFOR (*Fédération nationale des Communes forestières* – France), le FFEM et la GIZ (*Coopération allemande*),
- **La reconnaissance effective par l'Etat du rôle des CTD** se traduit à travers, par exemple, le transfert en cours de réserves forestières aux communes, l'octroi de subventions à des communes pour le reboisement, l'inscription dans les objectifs du MINFOF du montage de partenariats avec les communes territorialement compétentes pour leur participation à la gestion des activités touristiques dans les aires protégées, ...
- **Adoption du plan de convergence de la COMIFAC** (*Commission des forêts d'Afrique centrale*) ;
- **Reconnaissance du principe REDD+ par la COP 15** de Copenhague (décembre 2009) se traduisant par la mise en place de financements dédiés (Fonds « Fast start », FEM 5, Banque mondiale, Banque africaine de développement) ;
- **Signature récente par le Cameroun de l'Accord de partenariat volontaire** (APV-FLEGT) avec l'Union européenne ;
- **Lancement de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+.**



- **Opportunités socio-économiques**

- **Motivation des élus locaux** pour protéger et gérer les ressources naturelles de leur territoire. Dans le Grand Nord, cette motivation est aussi le fait des autorités traditionnelles dont le concours sera essentiel pour la réussite des actions envisagées ;
- **Sécurité du foncier et des investissements** garantie par la création de forêts communales (FC) ;
- **Appropriation locale des processus de conservation** par la mise en œuvre concertée de plans d'aménagement des FC au bénéfice prioritaire des citoyens de la commune ;
- **Forte demande du marché intérieur** en bois d'œuvre, de service et bois-énergie garantissant aux communes, selon l'état de leurs forêts, des recettes forestières pérennes pour financer leur développement.



## 4.2 Objectif du Programme (Phase II)

### - Objectif général :

Lutter contre la dégradation et restaurer la biodiversité des forêts en confiant leur gestion à des collectivités territoriales organisées et formées, en appui au processus de décentralisation.

### - Objectifs spécifiques :

1. Contribuer à la protection de certaines Aires protégées en créant à leur périphérie de forêts communales sécurisées par un acte de classement, gérées durablement par les collectivités locales dans un double objectif de conservation et de développement local ;
2. Doter ces FC d'un plan d'aménagement organisant leur gestion durable par l'assiette de séries de conservation, de protection, d'agroforesterie et de production locale ;



3. Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et techniques de l'ACFCAM, du CTFC et des CFC (Cellules de foresterie communale) pour exercer de nouvelles compétences liées à la médiation, au REDD et à la conservation ;
4. Organiser et former les groupes sociaux cibles (dont les jeunes déscolarisés, les femmes, les membres des minorités) aux métiers nécessaires à la mise en œuvre des plans d'aménagement : prospecteurs, inventoristes, reboiseurs, exploitants et commerçants de produits ligneux et non ligneux (dont gibier) , guides et éco-gardes ;
5. Promouvoir le développement de chaque territoire par la valorisation locale des produits forestiers et la promotion des activités du secteur forêt-bois.



## 4.2 Contenu du programme

**Composante 1** : Planification territoriale, délimitation, et classement de 20 FC y compris autour d'aires protégées

- Elaboration participative du plan d'affectation des terres
- Délimitation concertée et processus de classement des FC
- Sollicitation de la constitution simultanée de la FC en ZICGC

**Composante 2** : Définition des objectifs de gestion et partage en séries d'aménagement au sein des FC

- Cartographie des formations végétales
- Conception et exécution d'inventaires de biodiversité dans le cadre de l'aménagement des FC
- Définition des objectifs de gestion en concertation avec les CFC et CPF
- Elaboration des règles d'intervention dans chaque série d'aménagement

**Composante 3** : Conservation et augmentation du stock de carbone forestier

- Plantations d'essences locales multi-usages et amélioration de la jachère
- Serie agroforestière, sylvopastoralisme
- Test de système de comptage et de suivi de carbone
- Promotion des foyers améliorés et appui à l'installation d'une unité de fabrication de four retenu

**Composante 4** : Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement

- Elaboration des plans d'aménagement des FC et mise en œuvre du FLEGT
- Actualisation et mise en œuvre des Plans de Développement Communaux (PDC)
- Organisation d'une filière viande de brousse et autres PFNL

**Composante 5** : Gestion du projet et renforcement des capacités des acteurs de la gestion forestière décentralisée

- Formation des agents des CFC aux inventaires de biodiversité et au monitoring écologique
- Appui institutionnel et assistance à la maîtrise d'ouvrage
- Gestion du projet et suivi- évaluation



## Montage institutionnel

Maitrise d'ouvrage : MINEPDED – MINFOF – ACFCAM/CTFC

Maitrise d'œuvre : Centre technique de la forêt communale (CTFC)

Agence d'exécution auprès du FEM: FAO

Co-financeurs ;

- **L'Etat du Cameroun** :

- (i) Fonds alloués à des communes par le MINEPDED et le MINFOF sur le BIP (*Budget d'investissement prioritaire*) pour financer des actions de reboisement ;
- (ii) Le C2D-PSFE en cours d'instruction qui prévoit explicitement un appui au CTFC pour l'aménagement des FC ;



### -Les communes bénéficiaires :

(i) Ressources budgétaires propres issues des recettes forestières communales (vente de produits forestiers) ou, le cas échéant, de la quote-part communale de la RFA (*Redevance forestère annuelle*) due par les concessionnaires de forêts domaniales en exploitation ;

(ii) Concours du FEICOM (*Fonds spécial d'équipement intercommunal*) auxquels sont déjà éligibles les aménagements, inventaires et équipements ;

*Ce fonds bénéficie notamment d'un mécanisme complémentaire récent d'abondement à travers la peréquation de la RFA, la moitié de la part revenant aux communes étant maintenant versée à ce fonds.*

(iii) Concours du PNDP (*Programme national de développement participatif*) qui finance la mise en œuvre du PDC .

### - Bailleurs bilatéraux

(i) FFEM (fonds français pour l'environnement mondial )dont la Note d'opportunité de projet est en cours d'instruction

(ii) La GIZ poursuivra dans la 2ème phase du Pro-PSFE (*Programme d'appui au PSFE – 2011-2015*) son appui technique et financier aux communes forestières du Cameroun, notamment dans l'Extrême-nord avec création d'une antenne du programme. A ce titre, la GIZ participera au cofinancement du Projet.



**- Bailleurs multilatéraux :**

Le FEM (*Fonds pour l'Environnement mondial*) :

Le Secrétariat du FEM a exprimé son vif intérêt à cofinancer ce projet

**- Autres bailleurs publics potentiels:**

(i) Le CBFF (*Fonds forestier pour le Bassin du Congo*)

L'ACFCAM répondra au 3ème appel à projets qui sera lancé courant 2012 sur une thématique REDD + : protection et enrichissement de forêts dégradées dans la zone de transition forêt/savane.

(ii) Clients sur le marché volontaire du carbone **à identifier**

(iii) Collectivités territoriales françaises et européennes **à identifier**

(iv) Autres bailleurs bilatéraux **à identifier**



## Public cible

- Les Collectivités territoriales du Cameroun, candidates à la constitution et à la gestion durable d'un domaine forestier permanent,
- Elus et citoyens des communes impliquées dans le projet, en particulier les jeunes déscolarisés, les femmes et les paysans riverains des forêts communales,
- Services centraux et déconcentrés des ministères référents (MINFOF et MINEPDED).

**Durée** : 4 ans (2013 – 2017)

**Coût**: 10 700 k euros

**Partenaires déjà identifiés** (MINEPDED, MINFOF, FEM, FAO, FFEM, GIZ/ProPSFE, FEICOM, PNDP, communes membres )

**Accord de principe de financement obtenu 60%**

**Reste de financement à mobiliser 40%**



# Je vous remercie



Association des Communes forestières du Cameroun  
(ACFCAM)

Centre Technique de la Forêt Communale  
(CTFC)

B.P 15 107 Yaoundé

Tél. 22 20 35 12

Email: [ctfccameroun@yahoo.com](mailto:ctfccameroun@yahoo.com)

Site internet: [www.foretcommunale-cameroun.org](http://www.foretcommunale-cameroun.org)